



COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Pierre AUBRIL

DÉLIBÉRATION

CS 2021/51 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 3 – Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes - Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : Expérimentation construction de murs porteurs isolants (Inter-reg Cobbauge)

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 23 mars 2021 (en présentiel) à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais), sous la présidence de Jean MORIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 17 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Claudie **LAUNOY**, Pascal **MARIE** (*pouvoir de Hubert LEFEVRE*),

Pour les conseillers départementaux

Gabriel **DAUBE** (*pouvoir de Christèle Castelein*), Patricia **GADY-DUQUESNE**, Nicole **GODARD**, Maryse **LE GOFF**, Françoise

LEROSSIGNOL, Jean **MORIN**, Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HEBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin – *pouvoir de Jean-Claude COLOMBEL*), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HEROUT** (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Yves **HUET** (Gonfreville – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Jean-Marc JOLY*), Aurélien **MARION** (Apeville), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jean-Michel GREEN*), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Caroline **AMIEL**, Jean-Manuel **COUSIN**, Hubert **DEJEAN DE LA BATIE**, Hubert **LEFEVRE**, Florence **MAZIER**, Robert **RETOUT**, Nathalie **THIERRY** Didier **VERGY**

Pour les conseils départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Jacques **COQUELIN**, Marc **LEFEVRE**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBE** (Lessay), Olivier **MADELAINE** (Grandcamp-Maisy), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Valérie **TORTEL** (Gorges) Céline **VAQUEZ** (Le Désert),

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_51-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les membres associés

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mathieu **LEBLOND** (Trésorerie de Saint-Lô - Représentant de l'administration fiscale), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - en visioconférence)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Isabelle **MARIE-HUET** (DREAL de Normandie), Marc **LECOUSTEY** (Chambre d'Agriculture de la Manche), Emmanuel **FAUCHET** (CAUE de la Manche), Françoise **PLOUVIEZ-DIAZ** (Sous-Préfecture de Coutances), Eric **DUJARDIN** (Conseil départemental de la Manche), Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Audrey **LECOEUR** (en visioconférence), Agnès **ORANGE**, Vanessa **LEPASQUIER**, Gaïd **LEPINEAU**, Joëlle **RIMBERT**, Guillaume **HEDOUIN** (en visioconférence), Jean-Baptiste **WETTON**, Laurent **ALBORINO**, Denis **LETAN**

Nombre de votants : 33 membres en présentiel + 7 pouvoirs

Soit un quorum de 40 membres sur 58

CS 2021/51 Finances locales – Décisions budgétaires – Priorité 3 – Renforcer l'économie de proximité et les filières courtes - Développer des filières locales de production d'éco-matériaux : Expérimentation construction de murs porteurs isolants (Interreg Cobbauge)

Code budgétaire PAP : P3306_BAUGE_INTERREG

Pour mémoire, le Bas-Quesnay, propriété du Conseil départemental de la Manche est mis à disposition du PNR pour l'organisation et l'accueil des formations portées par le Parc ou pour lesquelles il intervient comme celle portée par le GRETA de la Manche sur l'éco-construction mais également d'ENERTERRE pour la mise en place de sa production de matériaux terre préparés. Le site a fait l'objet de plusieurs aménagements en 2019 (dalle de stockage, électrification de la ferme et du hangar...). Il accueille également la construction d'un bâtiment prototype réalisé dans le cadre du projet Cobbauge. Il sert également de lieu d'expérimentation sur la création de matériaux isolants faits à partir des fibres issues de l'entretien des espaces naturels. Ces nombreuses activités requièrent de plus en plus l'acquisition et le stockage de matière première dans de bonnes conditions d'abris vis-à-vis des intempéries.

La première phase du projet européen CobBauge s'est achevée fin 2018. La seconde phase a été soumise fin 2018 et acceptée par le secrétariat Interreg en début d'année 2019. Cette seconde phase se finira en début d'année 2023. La première partie a été consacrée à la formulation de mélanges de terre et de fibres végétales permettant de créer un mur composite bauge et terre allégée permettant de répondre aux réglementations thermiques. La seconde phase se concentre sur la construction de projets habités permettant dans un premier temps de mettre au point les principes constructifs et les détails techniques, et dans un second temps, de mesurer sur ces réalisations les performances effectives des matériaux, et de diffuser les techniques et les connaissances acquises.

Le projet CobBauge a fait l'objet de plusieurs adaptations liées à la crise sanitaire. La construction du prototype a pris du retard et des actions n'ont pas été réalisées comme les salons.

La demande globale de réaffectation des crédits non utilisés en 2019 et 2020 (formations, salons, traductions...) en raison du contexte sanitaire a été transmise au secrétariat interreg en fin d'année 2020 et a été acceptée. Ces financements seront orientés sur la dernière phase de construction du local test (prototype).

De plus, en raison du contexte sanitaire, le secrétariat interreg a décidé de reverser les 31 % correspondants au co-financement du programme sur la période janvier 2019/mars 2021.

Il vous est proposé d'inscrire au budget un montant de 32 400 € correspondant en l'état des prévisions au reversement sur la période janvier 2019/septembre 2020.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_51-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Ce montant sera réparti de la façon suivante :

Sur le budget général de fonctionnement :

- 14 400 € en co-financement du salaire du poste affecté à cette opération (afin d'augmenter le temps consacré au programme sur l'année 2021 du fait des retards pris),
- 3 000 € pour financer un stage portant sur l'adaptation des recherches menées dans le projet Cobbauge sur l'amélioration thermique du bâti ancien.

Sur le budget action : 15 000 € pour financer la poursuite des travaux liés aux expérimentations menées au Bas-Quesnay (dont 5 600 € pour l'évacuation de gravats générés par les aménagements de l'aire de stockage au Bas-Quesnay, voir tableau ci-dessous crédits nouveaux).

La poursuite du programme interreg-cobbauge

Local test (reconduction des crédits)

Dépenses		Recettes	
2317	4 800,00 €	1317 INTERREG	3 312,00 €
		BUDGET GÉNÉRAL	1 488,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			4 800,00 €

Le local test phase 1 est financé par des fonds Interreg votés en 2019 pour 11 040 € et le solde de 4 960 € par la Région (financement perçu en 2019).

Le local test phase 2 d'un montant total de 4 000 € est financé en 2020 par des fonds Interreg et Région.

Sur 2021, il reste à financer la dernière phase de construction du local test pour un montant de 4 800 € (sont inscrits uniquement la part des financements non perçus d'interreg)

Pour 2021, le Parc finalisera la construction du premier prototype (local test) entamé en fin d'année 2019 sur le site du Bas-Quesnay. Des retards ont été pris en raison du Covid et des conditions climatiques à l'automne 2019 et 2020. Cette construction est assurée en interne avec l'acquisition des matériaux, de l'outillage et la location des engins de chantiers nécessaires à sa réalisation, avec l'appui d'un étudiant en thèse de l'ENSA Normandie, et l'appui ponctuel d'entreprises spécialisées dans la construction en bauge qui partagent leurs expériences tout en se formant à ce nouveau procédé.

Nouveaux crédits 2021

Couverture d'une aire de stockage des matériaux (réalisation travaux début 2021)

Dépenses		Recettes	
2148	3 000,00 €	1317 INTERREG	3 000,00 €
6228	2 600,00 €	7477 INTERREG	2 600,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			5 600,00 €

En 2019, Il était prévu la construction d'un hangar léger sous bâche, mais qui reste peu pérenne et pose problème au regard des documents d'urbanisme. Une solution plus durable et plus adaptée à l'usage plus intensif du lieu amène à prévoir une solution construite en dur et répondant aux attentes des services instructeurs. Les financements votés en 2019 et 2020 permettaient donc de réaliser des fondations béton adaptées et un hangar à structure bois sur l'une des anciennes aires d'ensilage du site.

Pour répondre aux besoins de l'activité de production de terre initiée par l'association Enerterre, il s'est avéré nécessaire d'apporter des modifications au projet prévu en 2020. Les soubassements et plots d'appuis des poteaux de structure initialement prévus ont été remplacés par des soubassements béton plus haut et sur trois murs au lieu de deux pour faciliter le stockage et la manutention de la terre.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20210323-DELIB_CS2021_51-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Un crédit supplémentaire de 5 600 € est nécessaire pour financer l'opération.

Autres besoins pour 2021

En investissement pour la Région

Dépenses		Recettes	
60632	2 000,00 €	7472 RÉGION	800,00 €
6068	600,00 €	7477 INTERREG	1 800,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			2 600,00 €

A partir de 2021 des formations spécifiques au process Cobbauges vont être mises en place à destination des acteurs du bâtiment. Pour assurer ces formations, l'achat de petit matériel, et d'outillage est ponctuellement nécessaire (malaxeur et outillage électroportatif et petit outillage pour 2 000 €, quincaillerie 600 €).

En fonctionnement pour la Région

Dépenses		Recettes	
6135	10 700,00€	7472 RÉGION	4 000,00 €
6226	1 200,00 €	7477 INTERREG	8 700,00 €
6228	580,00 €		
6532	220,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			12 700,00 €

- Prestation de contrôle (honoraires) : 1 200 €
- Location d'engins : 1 200 €
- Frais de repas et moments conviviaux : 220 €
- Frais de location de stands pour promouvoir les techniques : 9 500 €
- Hébergement internet : 580 €

Il est prévu dans le développement de Cobbauges de préparer la diffusion du procédé sur les futurs salons de l'habitat et professionnels. Des investissements seront prévus en vue de présenter et promouvoir le procédé, tout comme la participation à des salons, conférences qui au plan régional, national et international constitueront de bon tremplin pour faire état des recherches et expérimentations réalisées.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 15 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve 51137
Seine-Maritime
050-265002552-20210323-DELIB_CS2021_51-DE
Date de télétransmission : 15/04/2021
Date de réception préfecture : 15/04/2021
TEL. 02 33 71 61 90